

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 08/07/2013

Réception par le Prefet : 08/07/2013

Publication : 12/07/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-7-2-15

Séance du vendredi 5 juillet 2013

CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE THUR DOLLER 2010 2013 CREATION D'UN RESEAU DE GITES D'ETAPES EN MONTAGNE LABELLISEE PER TROISIEME PROGRAMMATION D'UN GITE ET MISSION ETUDE ET COMMUNICATION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-3-2-5 du Conseil Général du 5 novembre 2010 approuvant notamment le Contrat de Territoire de Vie Thur Doller,
- VU la délibération n° CG-2011-5-5-3 du Conseil Général du 7 décembre 2011 relative à la révision à mi-parcours des Contrats de Territoire de Vie,
- VU la délibération n° CG-2012-6-2-1 du 6 décembre 2012 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue, au titre du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller 2010-2013, dans le cadre d'une troisième programmation de l'opération « réseau de gîtes d'étapes en montagne », une subvention maximale de 14 195 €, à Madame Marlène KAPP pour la réhabilitation de la ferme-gîte du Bergenbach à ODEREN, telle que présentée en annexe ;
- décide de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20422, programme F243 du budget départemental.
- attribue, au titre du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller 2010-2013, dans le cadre du volet étude et communication de l'opération « réseau de gîtes d'étapes en montagne », une subvention maximale de 13 370 €, au Syndicat Mixte du Pays de la Thur et de la Doller pour la mission étude et communication, telle que présentée en annexe ;

- décide de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 204151, programme F243 du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

**Contrat de Territoires de Vie Thur-Doller 2010-2013
Création d'un réseau de gîtes d'étapes en montagne**

**Troisième programmation
et mission étude et communication**

| N° Opération | Maître d'ouvrage Libellé de l'opération | Montant Subvention- nable TTC | Taux | Montant de la subvention |
|-----------------|---|-------------------------------------|--------------|--------------------------------|
| CTV00030 | <p>Madame Marlène KAPP Création d'un réseau de gîtes d'étapes : Ferme du BERGENBACH à ODEREN</p> <p>Cofinancement :</p> <p align="right">ETAT : 13 360 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 14 195 € EUROPE (LEADER) : 47 150 €</p> | 167 000 € | 8,5 % | 14 195 € |
| CTV00049 | <p>Syndicat Mixte du Pays Thur et Doller Création d'un réseau de gîtes d'étapes : mission étude et communication</p> <p>Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 13 370 € EUROPE (LEADER) : 26 140 €</p> | 65 001 € | 20,57 % | 13 370 € |
| | | | Total | 27 565 € |